

Publié le 27 février 2024

Envoyé en préfecture le 21/02/2024

Reçu en préfecture le 21/02/2024

Publié le

ID : 045-284500261-20240219-DEC2024\_02-AU



## DÉCISION n°2024-02

Relative à l'attribution du marché à procédure adaptée portant sur l'acquisition d'un véhicule  
(Marché n°2024-02)

La Présidente du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Loiret,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de la commande publique,

Vu le décret n°85-643 du 26 juin 1985 modifié relatif aux Centres de Gestion, notamment ses articles 27 et 28,

Vu la délibération n° 2020-28 du 3 novembre 2020 du Conseil d'Administration du Centre de Gestion du Loiret, accordant une délégation de compétence à la Présidente du Centre de Gestion pour décider des marchés pouvant être passés selon la procédure adaptée,

Vu la consultation lancée par le Centre de Gestion concernant l'acquisition d'un véhicule pour les services du CDG45 ;

Vu les offres proposées par Toyota et Renault,

### DÉCIDE

**Article 1<sup>er</sup>** : Le marché à procédure adaptée portant sur l'acquisition d'un véhicule RENAULT EVOLUTION E-TECH FULL HYBRID 145 pour les services du Centre de Gestion du Loiret est attribué à WARSEMANN AUTO ORLEANS (539 Faubourg BANNIER – 45400 Fleury Les Aubrais) pour un montant de 19 745,43 € HT soit 23 630,76 € TTC, comprenant 275 € TTC de frais de carte grise.

**Article 2** : La Directrice du Centre de Gestion est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera transmise au Représentant de l'État et fera l'objet d'une communication lors de la prochaine séance du Conseil d'Administration.

Fait à ORLÉANS, le 19/02/2024.

La Présidente,

Florence GALZIN